

# Fonds de solidarité : Tableau récapitulatif

	Activité	Critères	Septembre	Octobre	Novembre		
Fermeture administrative	Toutes		Aide égale à la perte de CA jusqu'à 1 500 €(*)		Aide égale à la perte CA jusqu'à 10 000 €, hors vente à distance (retrait, livraison...)		
			Aide complémentaire égale à la perte de CA dans la limite de 333 €/jour de fermeture, hors vente à distance (retrait, livraison...)				
Zone de couvre-feu	S1	Perte + 50 % du CA	Aide égale à la perte de CA jusqu'à 1 500 €(*)	Aide égale à la perte de CA à hauteur de 10 000 €			
	S1bis si perte + 80 % de CA lors du 1 <sup>er</sup> confinmt			Aide égale à la perte de CA à hauteur de 10 000 €			
	Autres			Aide égale à la perte de CA jusqu'à 1 500 €			
Hors zone de couvre-feu	S1 et S1bis si perte + 80 % de CA lors du 1 <sup>er</sup> confinmt	Perte + 50 % du CA	Aide égale à la perte de CA jusqu'à 1 500 €(*)				
		Perte entre 50 et 70 % du CA		Aide égale à la perte de CA jusqu'à 1 500 €			
		Perte + 70 % du CA		Aide égale à la perte de CA jusqu'à 10 000 € et dans la limite de 60% du CA de référence			
	Autres	Perte + 50 % du CA					
Confinement (01/11/20)	S1	Perte + 50 % du CA			Aide égale à la perte de CA à hauteur de 10 000 €		
	S1bis si perte + 80 % de CA lors du 1 <sup>er</sup> confinmt				Aide égale à la perte de CA jusqu'à 10 000 € et dans la limite de 80 % de la perte de CA	Si perte > à 1 500 €, aide mini = 1 500 €	Si perte < à 1 500 €, aide = perte
	Autres				Aide égale à la perte de CA avec un maxi de 1 500 €		
Date limite de dépôt			30/11/2020	31/12/2020	31/01/2021		

(\*) Dispositif antérieur au décret du 2/11/2020: Concerne les entreprises avec un chiffre d'affaires < 1 000 000 € et un bénéfice < 60 000 €.